

B. DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'ÉPANDAGE

● Description des différents réseaux (eaux pluviales, eaux de refroidissement, effluents vinicoles et effluents domestiques)

Y a-t-il eu un diagnostic de chai réalisé par la chambre d'agriculture ?

	Oui : le joindre en annexe du plan d'épandage
	Non : dans ce cas, l'exploitant certifie que les différents réseaux sont séparés, à l'exception des eaux de pluie et de refroidissement qui pourront être regroupées.

● Pré-traitement :

Cocher la case correspondante :

	Panier dégrilleur simple, précisez la maille :
	Dégrilleur automatique, précisez la maille :
	Pas de dégrillage

Volume pré-traité :

● Caractéristiques du stockage :

Capacité de stockage (volume) : m³

Implantation du stockage : Enterré Semi-enterré Hors sol

● Mode d'aspersion de l'épandage :

Rappel : Le dispositif d'épandage doit permettre une bonne répartition des effluents au sol. La technique de répartition des effluents ne doit pas générer de nuage.

L'aéro-aspersion, par utilisation de dispositifs générant des **brouillards fins**, est interdite lorsque les effluents sont susceptibles de contenir des pathogènes.

Cocher la case correspondante :

	Épandage par tonne à lisier / citerne
	Épandage par aspersion, précisez le mode d'aspersion :
	Autre mode d'épandage (à préciser) :

Volume de tonne : m³
Revêtement intérieur de la tonne :
Hauteur moyenne de la lame d'eau apportée à chaque passage : mm

Remarque : La hauteur moyenne de la lame d'eau peut se calculer par rapport au volume apporté à l'hectare. 1 mm = 1 litre par m².

Ex : 150 m³/hectare = 150 000 litres/10 000 m² = 15 litres/m² = lame de 15 mm. A diviser par le nombre de passages effectués pour épandre le 150 m³/ha

Rappel : La dose d'apport par passage est déterminée en fonction des caractéristiques du sol et des besoins de la culture. Elle doit être calculée pour éviter de dépasser la capacité d'absorption des sols. De plus l'épandage doit avoir un intérêt agronomique pour les sols et/ou la nutrition des cultures, en prenant soin de ne pas dépasser les besoins (NPK) de la plante.

C. DONNÉES SUR LES EFFLUENTS

● Mode de traitement des effluents :

Origine : Eaux de lavage du matériel vinicole (cuves, barriques, matériel de récolte et de tri, bennes, machine à vendanger, pompes, filtre, pressoir, chaîne de mise en bouteilles) :

Cocher la case correspondante (plusieurs cases possibles, préciser dans ce cas le % de volume traité par chaque filière) :

	Rejet vers le réseau communal :	%
	Système d'assainissement propre :	%
	Épandage des effluents :	%
	Autre mode de traitement :	%

● Composition des effluents

Vous devez réaliser une analyse d'échantillon des effluents **avant le premier épandage** (après brassage de la cuve) pour la valeur fertilisante NPK (Azote total, Phosphore et Potassium). Ce résultat doit être joint en annexe du plan d'épandage. Une analyse devra être réalisée pour chaque mode de vinification (rouge / rosé / blanc).

Vous devez également mesurer le titre alcoométrique volumique total. L'analyse se fait sur un échantillon représentatif de chaque ensemble de lots de marcs de raisins homogènes. L'homogénéité s'apprécie au regard des paramètres qui influencent les caractéristiques des marcs et le degré en alcool, et en particulier :

- le mode de vinification (en rouge, rosé ou blanc) ;
- la période de pressurage (début de vendange, fin de vendange) ;
- le degré de maturité des raisins.

Ces analyses doivent être réalisées par un laboratoire accrédité (Liste des Laboratoires agréés : www.legifrance.gouv.fr). Les résultats sont à annexer à ce plan d'épandage.

La valeur fertilisante des effluents à épandre doit être évalué selon les règles suivantes :

Exemple de calcul pour compléter ce tableau :

Soit la surface épandue = 2,5 ha

Soit le volume apport à l'hectare = 100 m³/ha

Soit la composition en azote de l'effluent = 0,1 kg/m³ (se référer à l'analyse)

Alors : Volume apporté sur la parcelle = volume apporté à l'hectare * surface épandue
= 100 * 2,5 = 250 m³ d'effluent sur la parcelle

Quantité d'azote apporté à l'hectare = quantité d'azote apportée à la parcelle / surface épandue

= 250 / 2,5 = 100 kg d'azote/ha

Ou = volume apporté à l'hectare * composition en azote

= 100 * 0,1 = 10 kg d'azote/ha

4. DONNÉES SUR LES PARCELLES AGRICOLES

● Localisation de l'exploitation et des parcelles d'épandage

Rappel : Il est conseillé que la distance ne dépasse pas le 3 à 4 km entre le chai et les parcelles pour éviter les pertes de temps.

Rappel : Pour déterminer les zones non épandables, les distances d'isolement à respecter pour l'épandage :

Lieux de baignade	200 m
Habitation	100 m
Stade, aire de loisirs	100 m
Puits et forages	50 m
Piscicultures	500 m
Cours d'eau	35 m
Terrains de camping (sauf à la ferme)	100 m

Vous devez joindre une carte ou une photo aérienne (éditées par exemple depuis Google Maps, Géoportail ou de documents papiers) en y localisant les parcelles d'épandage et en mettant en évidence les zones non épandables au sein de ces parcelles, et compléter le tableau ci-après.

Liste des parcelles d'épandage avec indication des surfaces utilisables, de la nature des sols et des cultures en place

Parcelle ou îlot	Lieu-dit	N° d'îlots de référence PAC ou référence cadastrale	Surface totale (ha)	Surface exclue (ha)	Quantité d'azote épandue	Nature du sol (0 à 50 cm) Ex : sables ...	Nature du sous-sol (50 à 120 cm) Ex : limons légers	Culture précédente / suivante
TOTAL :								
Prairies								
Céréales								
Autres								

Rappel : Il peut être utile de réaliser une analyse d'échantillon des sols des différentes zones d'épandage :

- avant le premier épandage
- puis, pour les exploitations de moins de 20 000 hl, tous les 5 ans
- puis, pour les exploitations de plus de 20 000 hl, tous les 4 ans
- et tous les 10 ans, pour vérifier les teneurs en éléments-traces métallique (en particulier cuivre et zinc).

Exemple de calcul pour compléter ce tableau :

Soit la surface épandue = 2,5 ha

Soit le volume apporté à l'hectare = 100 m³/ha

Soit la composition en azote de l'effluent = 0,1 kg/m³ (se référer à l'analyse)

Alors : **Volume apporté sur la parcelle = volume apporté à l'hectare * surface épandue**

= 100 * 2,5 = 250 m³ d'effluent sur la parcelle

Quantité d'azote apporté à l'hectare = quantité d'azote apportée à la parcelle /surface épandue

= 250/2,5 = 100 kg d'azote/ha

Ou = volume apporté à l'hectare * composition en azote

= 100 * 0,1 = 10 kg d'azote/ha

PRETEUR(S) DE TERRES

Si l'épandage est réalisé sur des terres n'appartenant pas à l'exploitant, vous devez insérer en annexe de ce plan le contrat écrit entre le(s) prêteur(s) de terres et l'exploitant et ainsi mentionner l'identité et l'adresse du/des prêteur(s) de terres.

Vous devez également préciser les engagements et responsabilités de chacun.

- Nom et prénom du prêteur de terres :.....

- Nom de l'exploitation :.....

- Adresse :.....

- Code postal :..... Commune :.....

- Tél :..... Fax :..... Email :.....